

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 29 juin 2023

Envoyé en préfecture le 30/06/2023

Reçu en préfecture le 30/06/2023

Publié le

ID : 058-265801944-20230629-DEL29062023_5-DE



Le nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice est de 13.

Effectif légal : 7

Procurations : 4

Présents (8) :

Martine MAZOYER, Vice-Présidente
Philippe CORDIER, Adjoint au Maire
Hervé BARSSE, Conseiller Municipal
François DIOT, Conseiller Municipal
Jacqueline PASIN, Administratrice
Nathalie GEMZA, Administratrice
Roger CLAY, Administrateur
Serge JENTZER, Administrateur

Excusés (5) :

Denis THURIOT, Président - procuration à Martine MAZOYER
Cécile DAMERON, Adjointe au Maire - procuration à Philippe CORDIER
Myrienne BERTRAND, Conseillère Municipale - procuration à Hervé BARSSE
Gérard FERRAND, Administrateur - procuration à Jacqueline PASIN
Jean-Jacques MARAND, Administrateur

DEL29062023- 05

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Exposé,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la délibération N° DEL06042023-15 du 06/04/2023, portant sur la dernière actualisation du tableau des emplois ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 06/06/2023 ;

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau des emplois occasionnée par la création d'un poste d'Auxiliaire de Soins au Service de Soins Infirmiers A Domicile, par délibération du Conseil d'Administration du 29/06/2023 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a décidé :

- De procéder à l'actualisation du tableau des emplois ;
- D'approuver le tableau des emplois annexé au présent rapport en vigueur au 29/06/2023 ;
- De procéder à la déclaration de l'avis de vacances de poste ;

- De pourvoir aux emplois selon les conditions statutaires de recrutement et en cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire, de procéder au recrutement d'un agent contractuel, dans les conditions définies par la loi 84-53 susvisée, au regard de la grille de traitement des grades cibles de ces emplois.

- D'autoriser la Vice-Présidente à signer tout document en lien avec cette décision.

Adopté à l'unanimité par 12 voix (dont 4 procurations).

**La Vice-Présidente,
Martine MAZOYER**